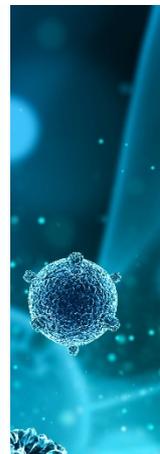


# Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021



## 1. LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque membre du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société durant l'exercice écoulé.

### 1.1. Composition du Directoire de la Société

Prénom / Nom	Mandat et fonction principale exercée dans la Société	Date de nomination / renouvellement	Durée du mandat	Date de fin du mandat	Autres mandats
M. Jean-Claude Maurel	Président du Directoire	Réunion du Conseil de surveillance en date du 26 mars 2018. Ce mandat a été renouvelé par la Conseil de surveillance en date du 3 avril 2021	3 ans	3 avril 2024	Aucun
M. Alexandre Lemoalle	Membre du Directoire	Réunion du Comité de surveillance en date du 28 août 2020 Ce mandat a été renouvelé par la Conseil de surveillance en date du 3 avril 2021	3 ans	Démission le 11 avril 2022	Président de : Orphanse Healthcare SAS Blueming Advisory SASU Membre indépendant du Comité de Supervision de : Iktos SAS Membre indépendant du Comité Stratégique de: Atamy Therapeutics SAS Co-gérant de : SCI Mandela
Mme Tessa Olivato	Membre du Directoire	Réunion du Conseil de surveillance en date du 14 septembre 2021	3 ans	14 septembre 2024	Aucun
Mme Solène Guilliot	Membre du Directoire	Réunion du Conseil de surveillance en date du 14 septembre 2021	3 ans	14 septembre 2024	Aucun

### 1.2. Composition du Conseil de surveillance de la Société

Prénom / Nom	Mandat et fonction principale exercée dans la Société	Date de nomination / renouvellement	Durée du mandat	Date de fin du mandat	Autres mandats
M. Olivier Connes	Président du Conseil de surveillance depuis septembre 2021	Nomination en tant que membre du Conseil de surveillance par l'AG du 26 septembre 2018 Nomination en tant que Président du Conseil de surveillance par la réunion du Conseil de surveillance du 14 septembre 2021	6 ans	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023	Président du directoire de : Groupe MERIDIS Gérant de : AMAXIA SARL Président de : Financière Five&Co
M. Bernard Connes	Membre du Conseil de surveillance	AG du 12 juin 2019	6 ans	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024	Président du conseil de surveillance de : Groupe MERIDIS Co-gérant de : Solid Surfaces Applications
M. Jean-Marie Cazaledes	Membre du Conseil de surveillance	AG du 30 juin 2015 Ce mandat a été renouvelé par l'AG du 15 juin 2021	6 ans	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020	Aucun
M. Cédric Navas	Membre du Conseil de surveillance	AG du 26 septembre 2018 Ce mandat a été renouvelé par l'AG du 15 juin 2021	6 ans	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023	Gérant de : Cédric Navas Patrimoine Gérant de : EURL Atout Format Directeur de :IFI Patrimoine
M. Emmanuel Hebert	Membre du Conseil de surveillance	AG du 12 juin 2019	6 ans	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024	Aucun



## 2. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion du Directoire ont été soumis au Conseil de surveillance dans les délais prévus par la loi et les règlements.

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 se solde par un résultat déficitaire de 2 646 613,16 euros et les comptes annuels font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan : 4 326 379 euros ;
- chiffre d'affaires : 73 050 euros.

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été marquée par les événements suivants :

Une augmentation de capital relative à l'introduction sur Euronext Growth Paris a été réalisée en février 2021 d'un montant brut de 7,35 millions d'euros correspondant à l'émission de 1 087 773 actions nouvelles.

La Société a mis en œuvre, de manière prioritaire, les programmes de développement cliniques suivants :

**Programme NanoManganèse® pour le traitement des formes graves du COVID-19** : l'étude de toxicologie demandée par l'Agence du Médicament (ANSM) au mois d'août 2020 a été réalisée et a démontré l'absence de toxicité du candidat médicament.

La demande d'étude clinique en Hongrie a été rejetée par le Comité d'Éthique.

La demande d'étude clinique en France a été refusée par l'ANSM.

Une demande a été déposée auprès des autorités de santé au Brésil. L'accord pour la réalisation de l'étude a été obtenu en novembre 2021.

Les produits destinés à cette étude clinique ont été fabriqués par la société pharmaceutique Eurofins Amatsigroup.

**Programme NanoLithium® pour le traitement des psychoses associées à la Maladie d'Alzheimer** : le dossier de demande d'étude clinique de Phase II sur des malades a été déposé au mois de juin auprès de l'ANSM. Un accord a été obtenu au cours du mois de septembre.

L'étude est prévue sur 6 Centres hospitaliers universitaires (CHU de Montpellier, Toulouse, Marseille, Paris, Lille et Lyon). L'étude a été préparée avec le Professeur Jacques Touchon (ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier et Président des derniers Congrès mondiaux Alzheimer en 2019), et le Professeur Audrey Gabelle du CHU de Montpellier (Neurologue, Responsable du Centre Mémoire Ressources Recherche, et du Centre de Référence Démences rares et précoces, de l'équipe médicale de Neurologie Comportementale). Un retard est survenu pour la mise en œuvre de cette étude clinique lié à deux contraintes : la démission du CHU fin décembre du Pr Audrey Gabelle qui était l'investigateur principal qui a nécessité la modification des documents avec un nouvel investigateur principal à Toulouse, et une problématique d'efficacité de la CDMO en charge de la fabrication des lots cliniques qui a nécessité plusieurs productions successives sur le premier trimestre 2022.

**Programme NanosiRNA® HD pour le traitement génétique de la Maladie de Huntington** : une demande d'avis scientifique sur le plan de développement préclinique et clinique a été déposée fin février auprès de l'Agence Européenne du Médicament (EMA). Un avis favorable sur le plan de développement a été obtenu au mois de mai. Le plan

de développement est plus coûteux que celui qui avait été envisagé, avec environ 18 mois de préclinique pharmaceutique, pharmacologique et toxicologique avant de débiter l'étude clinique européenne au cours du deuxième semestre 2023.

**Programme NanosiRNA® COVID (candidat médicament antiviral contre le SRAS-Cov-2)** : Ce programme est mené en collaboration avec le CNRS. Les phases précliniques ont été décalées sur le premier trimestre 2022 (étude pharmacologique modèle animal) afin d'évaluer l'activité d'inhibition de la réplication du virus. Un résultat positif ouvrirait la perspective application très large à toutes les maladies virales.

**Medesis Pharma a également poursuivi la mise en œuvre des programmes suivants :**

- Programme de collaboration avec la Société Transgene : des études précliniques basées sur la technologie Aonys de Medesis Pharma sont en cours de finalisation.
- Programme sur l'efficacité du NanoManganèse pour l'optimisation d'une radiothérapie du cancer a été explorée en fin d'année sur un modèle animal d'un glioblastome greffé.
- Préparation d'un programme de recherche préclinique pour le traitement des cancers résistants avec des NanosiRNA, en collaboration avec des équipes académiques de l'Université McGill à Montréal.

Le Conseil de surveillance n'a sinon aucune observation à formuler concernant les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, et le rapport de gestion du Directoire.

## 3. CONVENTIONS REGLEMENTÉES

### 3.1. Finpact

Le Conseil de Surveillance du 23 février 2021 a approuvé l'avenant à la convention signée avec la société Finpact en date du 1 septembre 2020. La rémunération du mois de février 2021 d'un montant de 10 000 €HT est également acceptée. Le contrat du 1 septembre 2020 prenant fin le 28 février 2021, le Conseil de Surveillance approuve la convention à conclure le 1 mars 2021 par la Société, d'une part, et la société Finpact, d'autre part, et prend acte des termes et conditions de ladite convention dont les principales modalités sont les suivantes :

- objet de la convention : mission d'accompagnement et support financier qui comprend les opérations suivantes :
  - préparation de la documentation pour l'arrêté des comptes au 31/12/2020, 30/06/2021 et au 31/12/2021 ;
  - coordination et support des missions réalisées par Madame Tessa Olivato ;
  - mise en place d'un tableau de bord financier ;
  - support financier dans les négociations avec des partenaires stratégiques ;
  - coordination des interactions avec Euronext en collaboration avec Madame Tessa Olivato ;
  - accompagnement de la direction générale lors des interactions avec les investisseurs .
- conditions financières : Finpact percevra un forfait d'honoraires mensuels de 10 000 € HT / mois. Si les capitaux propres de la Société sont supérieurs à 53% du capital social, Finpact percevra un bonus annuel d'un montant de 50 000 € HT ;



→ durée : du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 mars 2022 ;

Le Conseil de Surveillance du 14 septembre 2021 a approuvé la convention à conclure le 15 septembre 2021 par la Société, d'une part, et la société Finpact (RCS Nantes 830 608 154), d'autre part, et prend acte des termes et conditions de ladite convention dont les principales modalités sont les suivantes :

→ objet de la convention : mission d'accompagnement et support financier auprès de la directrice financière et directeur général de la Société qui comprend les opérations suivantes :

- support dans la préparation de la documentation pour l'arrêté des comptes au 30/06/2021 et au 31/12/2021 ;
- support dans la mise en place d'un tableau de bord financier ;
- support dans les interactions avec Euronext ;
- support financier dans les négociations avec des partenaires stratégiques ;
- accompagnement de la direction générale lors des interactions avec les investisseurs ;

→ conditions financières : Finpact percevra une rémunération mensuelle établie sur le nombre d'heures réellement effectuées sur la base d'un taux horaire de 208,33€ HT. Si les capitaux propres de la Société sont supérieurs à 53% du capital social, Finpact percevra un bonus annuel d'un montant de 50 000 € HT ;

→ durée : du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 mars 2022 ;

Monsieur Alexandre Lemoalle, membre du Directoire de la Société, est indirectement intéressé à la convention à conclure entre la Société et la société Finpact, cette convention constitue donc une convention réglementée.

### 3.2. Orphanse Healthcare

Le Conseil de Surveillance tenu le 23 février 2021 a approuvé la convention à conclure le 1 mars 2021 par la Société, d'une part, et la société Orphanse Healthcare, d'autre part, et prend acte des termes et conditions de ladite convention dont les principales modalités sont les suivantes :

→ objet de la convention : soutien opérationnel pour le pilotage des projets de développement de produits pharmaceutiques qui comprend les opérations suivantes :

- définition, mise en œuvre et suivi des projets précliniques ;
- business développement et pilotage des projets R&D internes ;

→ conditions financières : Orphanse Healthcare percevra une rémunération mensuelle de 14.700 € HT/mois et des bonus annuels en cas d'atteinte des objectifs annuels définis dans la convention ;

→ durée : 12 mois ;

Le Conseil de Surveillance du 2 décembre 2021 a approuvé l'avenant à la convention signée avec Orphanse Healthcare en date du 1 mars 2021. Cet avenant prévoyait les modifications suivantes :

- prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2022,
- la modification des prestations et de la rémunération comme suit

La réalisation par la société Orphanse Healthcare des prestations suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des projets précliniques
  - Participation à définition de la stratégie Medesis 2021-2022 en matière d'activités précliniques
  - Identification et discussions avec des conseils et prestataires externes
  - Sélection des prestataires et suivi des travaux
  - Coordination avec le département production de Medesis en lien avec les activités précliniques
  - Analyse des résultats et recommandations
  - Suivi des budgets
- Support des activités de Business Development mises en place par Medesis
  - Proposition d'un plan d'action en fonction de la stratégie Medesis 2021-22
  - Identification et prise de contact avec les cibles délivrées par Medesis
  - Ouverture des discussions et organisation de réunions de travail avec les leads
  - Participations à des salons et des congrès
  - Accompagnement de la direction générale dans les négociations
  - Support de la direction générale dans interactions avec des investisseurs, en lien avec les activités de BD > l'intervention se fera uniquement sur sollicitation du Client

moyennant les modalités de rémunération suivantes :

- une personne en support sur les activités précliniques avec une rémunération forfaitaire de 7 000 € HT par mois ; une personne sur le support CMC et le Business Development avec une facturation au taux horaire de 175 € HT et des interventions à la demande de Medesis Pharma.

Les autres éléments du contrat initial restent inchangés.

Monsieur Alexandre Lemoalle, membre du Directoire de la Société, est indirectement intéressé à la convention à conclure entre la Société et la société Orphanse Healthcare, cette convention constitue donc une convention réglementée.



## 4. DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPÉTENCE

Nature de la délégation	Durée de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (5 <sup>ème</sup> résolution) : Délégation de compétence donnée au Directoire en vue d'augmenter le capital (i) par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou (ii) par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois	6 000 000 €	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (6 <sup>ème</sup> résolution) : Délégation de compétence donnée au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.	26 mois	6 000 000 € (plafond global avec la délégation susmentionnée)	2.175.546 euros
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (7 <sup>ème</sup> résolution) : Autorisation donnée au Directoire en vue d'augmenter le montant des émissions décidées en application des 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en cas de demandes excédentaires.	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (8 <sup>ème</sup> résolution) : Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce	18 mois	3 000 000 € (dans la limite du plafond global avec les délégations susmentionnées)	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (9 <sup>ème</sup> résolution) : Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription.	26 mois	20% du capital social par an (dans la limite du plafond global avec les délégations susmentionnées)	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (10 <sup>ème</sup> résolution) : Autorisation donnée au Directoire d'augmenter en numéraire le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise.	18 mois	300 000 € (plafond global avec les délégations susmentionnées)	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (11 <sup>ème</sup> résolution) : Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou certaines catégories d'entre eux.	38 mois	10% du capital social (dans la limite du plafond global avec les délégations susmentionnées)	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 octobre 2020 (12 <sup>ème</sup> résolution) : Autorisation donnée au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux.	38 mois	10% du capital social (dans la limite du plafond global avec les délégations susmentionnées)	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 15 juin 2021 (11 <sup>ème</sup> résolution) : Autorisation donnée au Directoire avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, à acheter ou faire acheter des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce	18 mois	Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions est fixé à 300 000 €	Néant

## 5. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance :

En euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Rémunérations brutes	127 416	258 000
Jetons de présence	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>127 416</b>	<b>258 000</b>

Monsieur Jean-Claude Maurel, Président du Directoire est rémunéré au titre de son mandat social. Madame Solène Guillot, Madame Tessa Olivato et Monsieur Alexandre Lemoalle sont rémunérés en tant que membres du Directoire.

\* \* \*

**Le Conseil de surveillance**

**Monsieur Olivier Connes**

